

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre septembre à 9h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni Stade Jean Bouin – Gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de Mme DELMOTTE, doyenne, jusqu'à la nomination du nouveau Maire.

M. THIERRY MEIGNEN :

Bonjour à tous, si vous voulez bien prendre place.

Mesdames et Messieurs les élus, nous allons commencer. On va essayer d'alléger un peu cette séance. Nous sommes d'accord avec l'Opposition pour se passer l'urne à chaque fois qu'on le pourra, puisque plusieurs votes vont s'enchaîner.

Avant d'ouvrir cette séance et de passer la main à notre doyenne, qui va présider cette séance jusqu'à l'élection du nouveau maire, je voudrais vous dire quelques mots pour expliquer le sens de notre présence aujourd'hui.

Comme vous le savez, le Sénateur Philippe DALLIER a démissionné de ses fonctions suite à l'élection départementale. Etant 3^{ème} de liste et premier remplaçant au Sénat, Philippe DALLIER est venu me voir un samedi matin m'expliquant qu'il allait à la départementale et que cela aurait une incidence, s'il était élu, il ne pourrait plus siéger au Sénat. Il m'a proposé cette fonction.

Ma première réaction a été de refuser, voulant me consacrer à la Ville, lui suggérant de proposer au 4^{ème} de liste, en l'occurrence Brigitte MARSIGNY, maire de Noisy-le-Grand. Mes proches m'ont conseillé de réfléchir à cette proposition. J'en ai parlé au Cabinet, à la Direction générale. Je me suis assuré que le projet que nous portons, pour lequel nous avons été réélus le 15 mars 2020 au premier tour serait bien mené à son terme. Je me suis dit que somme toute cela pouvait être à l'avantage de la Ville, des Blanc-Mesnilois que de faire des réseaux au niveau du Sénat, de porter la parole du Blanc-Mesnil un cran au-dessus. Donc, j'ai accepté de devenir sénateur et ce depuis le 27 juillet.

Malheureusement, cette loi qui empêche un maire d'être parlementaire et qui nous embête bien, si seulement elle pouvait disparaître, ce serait bien. Il me semble même qu'on devrait obliger les parlementaires, avant d'être candidats, à avoir eu une expérience municipale. On voit ce que cela donne aujourd'hui à l'Assemblée Nationale, où l'on a des députés hors sol qui prennent des décisions au ras des pâquerettes que nous, ayant une expérience de terrain, nous n'aurions jamais osé prendre, car cela va à l'encontre de l'intérêt des habitants. D'ailleurs, je crois que le Sénat est en train de travailler actuellement à une révision de cette loi, qui empêche le cumul des mandats. On travaille sur une hypothèse où les maires de -10 000 habitants pourraient cumuler les fonctions de maire et de sénateur ou de député. Cela me semble être une bonne chose.

Je pense qu'il faut avoir le courage d'aller plus loin et dire qu'on accepte aujourd'hui le cumul des mandats entre les fonctions de maire et celles de parlementaire. A l'époque, François HOLLANDE, Président de la République, a incité sa majorité par démagogie, en pensant que la population était hostile au cumul des mandats. En fait, ce n'est pas le cas, elle est hostile au cumul des indemnités de mandats. Il suffirait de trouver une astuce pour qu'on ne puisse pas cumuler les indemnités de mandats pour pouvoir cumuler les fonctions et les mandats de maire et de parlementaire.

Les choses étant ce qu'elles sont, je suis donc dans l'obligation, acceptant le mandat de Sénateur, de passer la fonction et de remettre en question mon mandat de maire, et donc de le transférer à l'un des élus de cette majorité. C'est quelque chose que je ne fais pas de gaité de cœur, car vous savez que je suis Blanc-mesnilois de naissance, et le projet que nous portons me tient à cœur. Mais, dans la mesure où je continuerai à rester en mairie, je garderai mon bureau, et je continuerai à travailler pour les projets qui nous animent sur ce mandat. D'ailleurs, tous les coûts principaux de ce mandat sont déjà préparés. Dans la mesure où j'ai choisi pour me succéder, s'il obtient la majorité, mais je n'en doute pas, dans le vote qui va suivre, quelqu'un qui est loyal, Jean-Philippe RANQUET, et qui est d'ailleurs le Premier adjoint, premier dans la liste, en toute logique. Nous travaillons avec lui depuis plus de 25 ans. Il a toujours été loyal. Nous sommes raccord sur toutes les décisions prises. Il a accepté d'assurer l'intérim des deux ans de mandat jusqu'en 2023. Evidemment, nous travaillerons ensemble sur tous les projets. Ce n'est pas un départ de la Ville du Blanc-Mesnil, je reste en mairie du Blanc-Mesnil, d'ailleurs je continue de siéger au Conseil municipal, je serai président du groupe majoritaire au Conseil municipal. J'épaulerai du mieux possible le futur maire qui, je le souhaite, sera Jean-Philippe RANQUET.

Pourquoi Jean-Philippe RANQUET ? Je viens de vous l'expliquer. Par ailleurs, vous pouvez avoir l'assurance, puisqu'il peut y avoir une inquiétude parmi la population quand on transfère des fonctions : Que va-t-il se passer ? Cela va-t-il changer ? Rien ne va changer. C'est la vie. Je vais essayer de faire en sorte, un cran au-dessus, servir du mieux possible, et mieux encore qu'aujourd'hui, les intérêts des Blanc-mesnilois et de la Ville du Blanc-Mesnil. Voilà ce que je souhaitais vous dire en préambule, rien ne va changer. On continue à porter le projet pour les Blancs-mesnilois de modernisation de la Ville du Blanc-Mesnil en cours. Il est bien parti, il reste encore à faire. Le deuxième mandat ne suffira pas, il en faudra un troisième pour aller au terme de l'immense travail qu'on est en train d'effectuer.

J'aurais l'occasion de dévoiler les futurs projets prochainement. D'ailleurs, je rencontrerai les maires de Drancy, et d'ailleurs Aude LAGARDE est dans l'assistance que je salue, et le maire de Dugny, Vincent CAPO-CANELLAS Sénateur de Seine-Saint-Denis. Je verrais mes homologues de Drancy et du Bourget pour parler notamment du développement de la ZAC de la Molette, qui sera sous leur fenêtre. C'est un projet magnifique qui aura un retentissement favorable pour les habitants du Blanc-Mesnil bien sûr, mais également pour les habitants de Drancy et du Bourget. Ces projets vont continuer à vivre, on continuera à les porter. Je serai au premier rang à égalité avec Jean-Philippe pour continuer à moderniser cette ville du Blanc-Mesnil.

Voilà ce que je souhaitais dire avant de passer la main à la doyenne de l'Assemblée, à moins que l'Opposition ne souhaite s'exprimer.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci. C'est un conseil municipal singulier. A peine plus d'un an après l'élection municipale, nous sommes appelés à élire un nouveau maire alors que pour les Blanc-mesnilois, rien ne pouvait le laisser présager il y a seulement encore quelques semaines. Certes, le coup vient de loi, néanmoins tout est parfaitement calculé de la part de M. MEIGNEN, l'échec de la Droite à l'élection départementale dans notre département n'est qu'un élément en fait de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Rappelons que M. MEIGNEN à quelques voix près n'avait pas été élu Sénateur lors de l'élection sénatoriale de 2017, ce qui lui aurait valu de démissionner de son mandat de maire à ce moment-là. Cela en dit long sur son attachement à notre Ville et à son mandat de maire qu'il aurait donc dû obligatoirement de par la loi délaissier seulement trois ans après sa première élection comme premier magistrat de notre Ville.

Ce qui arrive n'est donc pas fortuit et ne relève pas sur le fond d'un simple concours de circonstances, à savoir la démission du Sénateur DALLIER qui est tout, sauf une surprise, comme il le dit lui-même dans la presse.

Bref, dans cette affaire, les ambitions personnelles l'emportent au-delà de toute autre considération singulièrement sur celles liées à l'intérêt général. Ajoutons que cette fois-ci la loi ne vous oblige pas, M. MEIGNEN, à devenir sénateur et vous auriez parfaitement pu décliner cette possibilité, et laisser la place à un suivant de liste.

Tout cela a donc été anticipé et minutieusement préparé avant les élections municipales de 2020. Mais comme vous le dites vous-même, vous choisissez d'occuper ce mandat prestigieux. Vous faites donc de l'engagement politique et des mandats électifs une affaire de prestige. Nous avons pour notre part une conception, vous le savez, totalement inverse, et ce quels que soient les mandats exercés. Mais nul doute que le prestige personnel va être parfaitement compatible avec la politique et les votes antisociaux rétrogrades de vos amis de la Droite sénatoriale, et c'est bien cela sans doute le plus grave pour les Blanc-Mesnilois. Vous qui répétez à l'envi ne pas faire de politique, ce sont des votes éminemment politiques que vous aurez pourtant à faire au Sénat.

Ce qui va se passer aujourd'hui au Blanc-Mesnil est évidemment parfaitement réglementaire et légal, mais il en est en politique comme pour le reste, il y a l'esprit et la lettre. Si nous ne pouvons pas contester la lettre, il en va tout autrement de l'esprit.

Pour faire court, et je vais raccourcir mon propos, mais nos sociétés du mondial au local d'ailleurs connaissent des crises qui, à bien des égards, placent l'humanité et son avenir à la croisée des chemins. Je parle de la crise sanitaire, la crise économique mondiale, la crise écologique, mais il y a aussi une crise politique institutionnelle démocratique à laquelle nous devons prêter la plus grande attention sous peine de voir notre société emprunter les pires dérives en entretenant les amalgames. Et on a des exemples récents les plus douteux sur fond de racisme, d'islamophobie, d'antisémitisme. Cette situation politique se traduit notamment par une abstention massive, s'aggravant de scrutin en scrutin, qui doit interpeller l'ensemble des responsables et des élus politiques que nous sommes. Nous l'avons déjà dit ici il y a un an, notre Conseil municipal ne représente que 36% des électeurs inscrits. Notre légitimité démocratique est donc très contestable et nous impose d'exercer notre mandat avec beaucoup de lucidité et d'humilité.

Cela nous impose aussi de respecter les engagements pris de se consacrer pleinement au mandat que nous ont confié les électrices et les électeurs de ne pas trahir leur confiance. C'est malheureusement ce que vous ne faites pas en démissionnant du mandat de maire, ce faisant, vous ajoutez un élément à la défiance des habitants pour la vie publique et citoyenne. Alors que vous avez mené l'essentiel de la dernière campagne des municipales autour du thème « j'aime mon maire, je le garde », vous discréditez votre propre parole, mais au-delà de ce seul aspect, vous décrédibilisez la parole publique de responsable et d'élu politique que votre mandat de maire vous confère, mandat (je le rappelle) encore majoritairement apprécié et reconnu par les Français.

Bref, vous faites tout ce qu'il ne faut surtout pas faire a fortiori dans cette période trouble et incertaine dans laquelle nous sommes aujourd'hui. De plus avec vous, on inaugure la notion de mandat par intérim, puisque vous nous annoncez que c'est pour une période de deux ans. Alors, encore une fois, que rien ne vous y oblige. Du coup, nous vous posons une question ce soir : pouvez-vous nous affirmer que vous ne serez pas candidat à l'élection sénatoriale de 2023 ?

Enfin, vous avez motivé votre acceptation à devenir sénateur en évoquant votre mandat de Conseiller régional et les subventions du Conseil régional prétendument obtenues par vous pour notre Ville. Par-delà le fait que la véracité de cette information est plus que contestable, sauf à dire que Mme PECRESSE distribue les subventions à ses amis politiques, toute comparaison avec le Sénat est nulle et non avenue, car le Sénat qui n'est pas une collectivité locale ne vote et ne distribue aucune subvention.

Chers Collègues, dans quelques instants, notre Conseil va procéder à l'élection d'un nouveau maire. Nous n'allons pas participer à cette élection pour ne pas cautionner ce qui s'apparente à une manœuvre politicienne et à vos petits arrangements entre amis, même s'il n'est pas certain que tous les membres de votre majorité apprécient pleinement ce qu'ils vont avoir à faire aujourd'hui. C'est pourquoi nous appelons à la démission du Conseil municipal afin de reconvoquer une élection municipale pour une transparence de la vie publique locale aux yeux des Blanc-Mesnilois et des Blanc-Mesniloises.

Il est évidemment peu probable que cette demande aboutisse. Mais, dans ce cas, il est clair pour nous que M. RANQUET devrait être maire à part entière, ce qui implique qu'il anime les Conseils municipaux et qu'il réponde lui-même aux questions que nous ne manquerons pas de lui poser, que M. RANQUET devienne le Directeur de publication du journal municipal et qu'il en signe les éditoriaux, que sa photo figure sur les panneaux administratifs en lieu et place de la vôtre, qu'il participe au Conseil des maires du territoire Paris Terre d'Envol, qu'il siège à la métropole du Grand Paris, qu'il reçoive les Blanc-Mesnilois en audience, pour ne citer que quelques exemples des tâches qui vont lui incomber.

Le pire serait que le nouveau maire soit un maire fantoche. Il ne peut y avoir deux maires dans notre Ville. Votre intérêt personnel et votre prestige ne peuvent pas contribuer à affaiblir davantage la confiance déjà bien mise à mal que les habitants ont dans leurs élus, a fortiori quand il s'agit du maire. C'est une fonction qui a besoin de visibilité et de clarté pour les habitants.

Nous ne participerons pas au vote et aux autres délibérations qui s'y rattachent, hormis avant le Conseil, la désignation évidemment des membres des Commissions et des instances pour lesquelles nous sommes concernés, et en renouvelant à l'identique l'existant délibéré il y a un an. Nous allons néanmoins écouter avec attention l'intervention de M. RANQUET qui va sans doute nous dire comment il envisage de conduire la gestion de notre Ville.

Je vous remercie.

M. THIERRY MEIGNEN :

Vous ne pouvez pas vous empêcher, comme d'habitude, de gâcher la fête et de partir dans des considérations politiques, ce que je me refusais à faire. Cependant, je vais quand même vous répondre sur un certain nombre de points.

Quelque part, je vous comprends, M. MIGNOT.

M. MIGNOT est un homme battu.

M. MIGNOT n'a jamais gagné l'élection sur son nom. D'ailleurs, vous souhaiteriez qu'on revote, qu'on refasse l'élection municipale, vous allez la perdre M. MIGNOT.

M. MIGNOT, j'ai eu l'occasion de vous le dire déjà. Vous avez, comme moi d'ailleurs, provoqué la faillite du Parti Communiste au Blanc-Mesnil. On a ce point commun ensemble. Grâce à vous, le Parti Communiste n'est pas au deuxième tour au Blanc-Mesnil ; grâce à nous un petit peu. Donc, je ne veux pas rentrer dans ces polémiques, mais quand même ! Et vous m'obligez à vous dire que, évidemment, j'aurais été fort déçu si j'avais été élu dès l'élection sénatoriale. D'ailleurs, je dois de ne pas être élu à la dissidence de Eric RAOULT, qui n'est pas mon ami mais que je félicite, car cela m'aurait peiné au bout de trois ans d'avoir à prendre une décision de ce type, ce n'était pas le moment.

Aujourd'hui, c'est différent, mais vous ne pouvez pas dire qu'on savait tous que cela arriverait au moment où l'on vote le 15 mars 2020, et je vous rappelle que nous avons gagné au premier tour largement. Personne ne pense que je n'irai pas au terme de ce mandat. Personne ! Et d'ailleurs, avant début juin, quand Philippe DALLIER vient me voir un matin à 10h chez moi pour me dire qu'il allait à la Départementale, personne n'imaginait qu'on en serait là. A partir de là, on est bien obligé de prendre les décisions qui vont bien.

Mais quand même, M. MIGNOT, vous allez m'obliger à vous rappeler des choses qui ne vont pas vous faire plaisir. Vous nous donnez des leçons constamment, vous interprétez des choses, mais il y a face à cela des réalités. En 2008, quand Daniel FEURTET mène la liste et que les gens se réveillent le lendemain matin avec MIGNOT alors qu'ils ont voté FEURTET : ça c'était prémédité M. MIGNOT. C'est tellement évident que tout le monde s'en rappelle. Donc, ça, c'est tromper l'électorat, c'est tromper les habitants.

Je vous dis une chose M. MIGNOT, quand on veut grimper au cocotier, je vous l'ai déjà dit, on s'arrange pour avoir une culotte propre ! Avant d'attaquer, on fait en sorte d'être clean. Quant aux Sénateurs, permettez-moi de vous dire qu'on a deux parlementaires d'Opposition, Mme BUFFET, la pauvre, vous l'avez obligée à retourner à l'élection législative. Elle n'en avait pas envie. Ce n'est pas son meilleur mandat, ce n'est pas celle qui a été la plus utile aux Blanc-mesnilois, franchement.

Quant à M. GAY, à peine arrivé au Sénat, il passe son temps sur les plateaux télé, il a cru que la campagne des départementales allait se faire sur les plateaux télé. Il a dit tellement de mal de Vijay MONANY qu'il s'est retrouvé 25 points derrière au premier tour. Il a cru que c'était à la télé qu'on faisait la campagne électorale.

Je dis que si les parlementaires d'Opposition avaient fait le boulot, je ne serais pas obligé de le faire aujourd'hui et d'aller chercher moi-même les réseaux qui permettront d'aider les habitants du Blanc-Mesnil, et d'aider à développer notre projet.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Allez, juste un mot, car on ne va passer la matinée là-dessus.

M. DIDIER MIGNOT :

Deux choses, d'abord, un peu plus de considération pour Mme BUFFET qui est une femme politique et une Ministre que beaucoup prennent en exemple dans ce pays, quelles que soient leurs opinions politiques.

M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas son meilleur mandat quand même, vous l'accepterez !

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous laisse juge de vos appréciations.

M. THIERRY MEIGNEN :

Elle n'a pas envie.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas ce que je pense.

M. THIERRY MEIGNEN :

En tout cas, cela n'a servi à rien pour la Ville du Blanc-Mesnil.

M. DIDIER MIGNOT :

Peu importe, on ne va pas rentrer dans ce débat.

La deuxième chose, je vous le dis très clairement, parce que vous avez toujours la manière de vous récupérer les choses, mais heureusement qu'il y avait des parlementaires dans cette ville, et notamment Fabien GAY ici lors de ce Conseil municipal pour obtenir un centre de vaccination. C'est bien sur notre proposition que vous avez signé ce courrier.

M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr, on vous doit tout M. MIGNOT !

M. DIDIER MIGNOT :

Répondez à ma question, c'est bien sur notre proposition que vous avez signé ce courrier.

M. THIERRY MEIGNEN :

On a saisi le Préfet de manière unanime du Conseil municipal.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, j'étais signataire.

Troisième chose, par rapport à 2008, vous pouvez asséner des vérités, cela n'en fait pas pour autant des vérités.

M. THIERRY MEIGNEN :

Si, ce sont des vérités.

M. DIDIER MIGNOT :

La vérité, et je tiens d'ailleurs à la disposition du public tous les documents de la campagne électorale de 2008. Rappelez-vous « Passeur d'avenir ». Rappelez-vous l'éditorial que je signe du journal distribué à 30 000 exemplaires.

M. THIERRY MEIGNEN :

« Passeur de rêve » !

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous dis des choses réelles qui sont étayées par des preuves matérielles où il est très clairement annoncé à la population que je deviendrai maire lors du premier Conseil municipal.

M. THIERRY MEIGNEN :

Pourquoi n'avez-vous pas mené la liste ? C'était plus simple, les gens auraient compris. Là, ils n'ont pas compris. Parce que vous saviez que vous auriez perdu et d'ailleurs vous avez perdu à la suite. D'ailleurs, vous avez été Maire, vous n'aviez pas 50%.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous pouvez me laisser finir.

M. THIERRY MEIGNEN :

Vous n'avez jamais été majoritaires.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, mais la question ne se pose pas dans ces termes. Ce que vous me (nous) dites aujourd'hui, lorsque les Blanc-mesnilois ont découvert que j'allais devenir maire, est faux. On en termine là.

M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'empêche que ce n'est pas l'avis des Blanc-Mesnilois.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'empêche que c'est faux.

M. THIERRY MEIGNEN :

On va avancer. Je vais appeler la doyenne de l'Assemblée, Claude DELMOTTE qui va ouvrir la séance du Conseil municipal.

MME CLAUDE DELMOTTE, DOYENNE :

Bonjour Mesdames et Messieurs, je vous propose de débiter cette séance exceptionnelle qui fait suite à la démission de M. Thierry MEIGNEN de ses fonctions de Maire. Il me revient en ma qualité de doyenne de l'assemblée d'ouvrir la séance.

J'appelle donc les membres du Conseil: M. SAIA Raffaele, Mme BROS Mauricette, M. COLLIGNON Michel, M. RUBIO Emile, M. DI CIACCO Antonio, Mme MULLER Ginette, M. GALIOTTO Gabriel, M. VILTART Jacky, Mme BOUR Patricia, M. THEVENOT Pierre-André, Mme HERSEMEULE Carmen, M. SAVARIN Daniel, M. MEIGNEN Thierry, M. LEFEVRE Bénédicte, M. ROUSSIERE Catherine, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme VIOLET Sylvie, Mme GOURSONNET Laurence, Mme HAMA Rahnia, Mme CERRIGONE Christine, M. MOIS Grigor, Mme MEYER Karine, M. BOUMEDJANE Karim, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme KHALI Amina, M. KINGSTAN Karen, M. VAZ Micaël, M. KAMATE Abibou, Mme BERTRAND Alexandra, M. HAN Bo, M. CARRE Julien, M. SEGURA Angéla, Mme PANTIC Emily-Johana, M. SERRANO Santiago, M. MIGNOT didier, Mme MILOT Sabah, Mme BENKABA Tatiana, M. LANCLUME Franck, M. GAY Fabien, Mme KHATIM Karima, M. TALL Demba, Mme GOMEZ Katia et Mme HEDEL Sandrine.

Le quorum étant atteint, je vous propose de procéder à la désignation du Secrétaire de séance : M. HAN Bo.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal procède à la nomination de M. HAN Bo, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

1. ÉLECTION DU MAIRE

MME CLAUDE DELMOTTE :

Nous allons donc procéder à l'élection du Maire et constituer le bureau de vote.

Je vous propose de désigner deux assesseurs parmi les Conseillers municipaux pour l'élection du Maire et les Adjoints au Maire : Mme PANTIC Emily-Johana, pour la Majorité et Mme HEDEL Sandrine pour l'Opposition. Je vous prie de venir vous installer à la table de vote, s'il vous plait.

M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut un assesseur de l'Opposition pour vérifier le vote. Il serait bien que Sandrine puisse venir, il n'y aura pas de contestation ainsi.

(Suite à l'abstention de Mme HEDEL, M. Julien CARRE est désigné assesseur).

Le candidat aux fonctions de Maire est M. RANQUET Jean-Philippe.

Mme DELMOTTE appelle les Conseillers pour venir voter.

M. SAIA Raffaele, Mme BROS Mauricette (procuration à M. CARRE Julien), M. COLLIGNON Michel, M. RUBIO Emile, M. DI CIACCO Antonio, Mme MULLER Ginette (procuration à Mme VIOLET Sylvie), M. GALIOTTO Gabriel, M. VILTART Jacky, Mme BOUR Patricia, M. THEVENOT Pierre-André, Mme HERSEMEULE Carmen, M. SAVARIN Daniel, M. MEIGNEN Thierry, M. LEFEVRE Bénédicte, M. ROUSSIERE Catherine (procuration à Mme SEGURA Angela), Mme LEMARCHAND Brigitte, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme VIOLET Sylvie, Mme GOURSONNET Laurence, Mme HAMA Rahnia, Mme CERRIGONE Christine, M. MOIS Grigor (procuration à Mme PANTIC Emily-Johana), Mme MEYER Karine, M. BOUMEDJANE Karim, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme KHALI Amina, M. KINGSTAN Karen, M. VAZ Micaël, M. KAMATE Abibou, Mme BERTRAND Alexandra, M. HAN Bo, M. CARRE Julien, M. SEGURA Angéla, Mme PANTIC Emily-Johana.

Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins : 35

Bulletins blancs ou nuls : -

Suffrages exprimés : 35

Pour : Jean-Philippe RANQUET : 35 voix.

M. Jean-Philippe RANQUET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Messieurs les Sénateurs, M. le Conseiller régional, Mme la Conseillère régionale, Mme la Conseillère départementale, M. le Conseiller départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers amis et Monsieur le Député, je voudrais tout d'abord saluer mes proches, présents aujourd'hui en ce jour particulier pour moi. Je pense à mon épouse, à ma fille, à ma petite-fille et à mon gendre.

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'exprime devant vous aujourd'hui. Il y a un an, les Blanc-Mesnilois plébiscitaient dès le premier tour le projet porté par Thierry et la Majorité municipale. Un choix qui venait saluer six années de travail qui ont permis de faire basculer notre Ville dans le camp de la réussite et de la modernité.

Je profite de cette occasion qui m'est donnée pour vous remercier chaleureusement de votre confiance qui renforce, s'il le fallait encore, notre détermination à vous offrir le meilleur. Le projet choisi par les Blanc-Mesnilois pour la mandature 2020/2026 est avant tout celui de Thierry. Même s'il a été décidé collectivement, il est le résultat de son expérience, de sa vision du Blanc-Mesnil, de sa volonté de tirer notre Ville vers le haut et de ses échanges vers l'ensemble des habitants. Cela fait de nombreuses années que nous sommes engagés ensemble et je sais à quel point ce Blanc-mesnilois de naissance porte notre Ville dans son cœur. Il y a des rencontres qui changent la vie d'un homme, qui bouleversent le cours normal de l'existence. Ma rencontre avec Thierry fait incontestablement partie de celle-ci. Je me souviens encore de notre échange lorsque nous nous étions croisés lors de l'élection municipale partielle à Noisy-le-Sec en 2003 et qu'il m'a proposé de le rejoindre pour gagner, transformer et améliorer Le Blanc-Mesnil et le quotidien de ses habitants.

Thierry a ensuite fondé l'Association Ensemble pour le Blanc-Mesnil, dont il m'a confié la Vice-présidence, une association qui a œuvré sans relâche pour les Blanc-Mesnilois. Je veux ici lui exprimer ma profonde gratitude pour m'avoir accordé sa confiance. J'ai évidemment une pensée pour nos aînés qui ont également participé à cette réussite, tels que Annie, André, Gérard, Jean-Claude et tant d'autres encore. La démission du sénateur Philippe DALLIER qui en a surpris plus d'un, à commencer par son successeur, fait qu'aujourd'hui nous avons procédé à l'élection d'un nouveau maire. Mais, notre projet continuera d'être porté par Thierry. Il est le seul au sein de cette Assemblée à avoir emporté l'élection municipale par deux fois, et c'est avec honneur et fierté que je continuerai, comme toujours, d'être à ses côtés.

Je le remercie de me confier ces responsabilités pour les deux prochaines années, et je saurais m'en montrer digne.

Pour ma part, je me réjouis que le Blanc-Mesnil ait désormais un nouveau sénateur de grande qualité qui saura défendre nos intérêts sur le plan national, comme il l'a fait en tant que Conseiller régional, avec de nombreuses subventions pour les équipements à la clé.

Je compte sur vous, Chers Collègues, Majorité comme Opposition, pour que nous continuions à travailler ensemble au service du Blanc-Mesnil et de ses habitants. Nous ne sommes pas toujours d'accord, c'est le moins que l'on puisse dire, mais je compte sur la bienveillance de chacun.

Pour ma part, Cher Thierry, comme pour tous les agents, les élus et tous ceux qui ont servi sous ton autorité, tu restes M. le Maire, et tu me permettras de continuer à t'appeler ainsi.

Vous l'aurez compris, rien ne change finalement, je continuerai de m'appuyer sur une équipe qui a déjà fait ses preuves. Je pense en particulier aux élus, je les ai évoqués il y a un instant, au Cabinet du Maire et à la Direction générale. Et surtout, avec Thierry, nous continuerons de travailler ensemble comme nous l'avons toujours fait. Ce n'est ni une succession, ni un pot de départ, mais une transition dans la continuité.

Vive la République, vive Le Blanc-Mesnil et vive la France.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Maintenant, nous allons procéder à l'élection des adjoints au Maire.

Les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Par rappel, les listes doivent être paritaires et ne doivent pas compter plus de noms que le nombre d'adjoints à désigner, soit 12 noms au maximum.

Je vous propose de procéder à l'élection des 12 adjoints au Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal détermine à 12 le nombre d'adjoints au Maire.

3. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Pour rappel, les deux assesseurs sont : M. CARRE Julien et Mme PANTIC Emily-Johana.

Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 35

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : -

Nombre de suffrages exprimés : 35

La liste menée par la Majorité municipale est élue avec 35 voix.

- Mme Christine CERRIGONE, Première adjointe, en charge du développement durable, de l'espace public, des seniors et du suivi des grands travaux.
- M. Gabriel GALIOTTO, Deuxième adjoint, en charge de la sécurité et du quartier sud.
- Mme Rhanja HAMA, Troisième adjointe, en charge des affaires scolaires.
- M. Karim BOUMEDJANE, Quatrième adjoint, en charge de la culture.
- M. Brigitte LEMARCHAND, Cinquième adjointe, en charge des sports et de la jeunesse.
- M. Micaël VAZ, Sixième adjoint, en charge des événements.
- Mme Sylvie VIOLET, Septième adjointe, en charge de la petite enfance et de l'enfance.
- M. Jacky VILTART, Huitième adjoint, en charge de la santé et du logement.
- Mme Bénédicte LEFEVRE, Neuvième adjointe, en charge de la solidarité et de l'emploi.
- M. Julien CARRE, Dixième adjoint, en charge des finances.
- Mme Patricia BOUR, Onzième adjointe, en charge de l'urbanisme.
- M. Jean-Marie MUSQUET, Douzième adjoint, en charge de la vie associative.

4. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE EN CHARGE DES QUARTIERS

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le nombre d'adjoints de quartier est limité à 10% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4. Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints de quartier à 3.

Résultat du vote :

Pour : Majorité municipale 35 voix

Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal détermine à 3 le nombre d'adjoints de quartier.

5. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE CHARGES DES CONSEILS DE QUARTIER

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je vous propose de procéder à l'élection des adjoints de quartier au scrutin secret de la liste à la majorité absolue. Je vous invite à déposer les listes de candidats pour l'élection des adjoints de quartier.

Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 35

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : -

Nombre de suffrages exprimés : 35

Nombre de sièges à pourvoir :

1 pour le Conseil de quartier du secteur Centre

1 pour le Conseil de quartier du secteur Nord-Est

1 pour le Conseil de quartier du secteur Nord-Ouest

La liste présentée par la Majorité Municipale est élue avec 35 voix.

- Mme Carmen HERSEMEULE, Treizième adjointe, en charge du quartier Centre
- Mme Abibou KAMATE, Quatorzième adjoint, en charge des Hauts du Blanc-Mesnil et de la réussite éducative des quartiers prioritaires.
- Mme Amina KHALI, Quinzième adjointe, en charge du quartier des Tilleuls.

6. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES ORGANISMES EXTERIEURS

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Suite à ces élections, des modifications dans les commissions et organismes extérieurs sont nécessaires. Il vous est proposé de les acter. La commission et organismes suivants sont concernés : commission municipale unique, CCAS, comité d'éthique vidéoprotection, Société Publique Locale Le Bourget Grand Paris.

Commission municipale unique : le Maire est Président de droit de cette commission, il ne peut pas en être également membre. En vertu du Code général des collectivités territoriales, la composition de cette commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il est donc proposé la désignation de ses représentants au scrutin de la liste, une représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste de la Majorité Municipale :

- M. Thierry MEIGNEN
- M. Jacky VILTART
- Mme Patricia BOUR
- Mme Bénédicte LEFEVRE
- Mme Sylvie VIOLET
- M. Daniel SAVARIN
- Mme Claude DELMOTTE
- M. Jean-Marie MUSQUET

Liste du groupe Blanc-Mesnil à venir :

- M. Didier MIGNOT
- Mme Katia GOMEZ

Résultat du vote :

Pour : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la composition de la commission municipale unique.

Composition du Centre Communal d'Action Sociale

Liste de la Majorité Municipale :

- Mme Bénédicte LEFEVRE
- M. Pierre-André THEVENOT
- M. Daniel SAVARIN
- Mme Claude DELMOTTE
- M. Emile RUBIO

Liste du groupe Blanc-Mesnil à venir

- Mme Karima KHATIM
- M. Demba TALL

Résultat du vote :

Pour : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la composition du Centre Communal d'Action Sociale

Composition du comité éthique de la charte déontologique de la vidéoprotection

Liste de la Majorité Municipale :

- M. Gabriel GALIOTTO
- M. Thierry MEIGNEN
- M. Antonio DI CIACCO

Représentant du groupe Blanc-Mesnil à venir

- M. Franck LANCLUME

Résultat du vote :

Pour : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la composition du Comité éthique de la charte déontologique de la vidéoprotection.

Société publique locale Le Bourget Grand Paris

Représentants au Conseil d'administration : M. Pierre-André THEVENOT et M. Daniel SAVARIN.
Représentant à l'Assemblée générale : M. Pierre-André THEVENOT.

Résultat du vote :

Pour : Majorité municipale 35 voix

Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve la désignation des représentants de la Ville à la Société publique locale Le Bourget Grand Paris.

7. DETERMINATION DES MONTANTS DES INDEMNITES D'ELUS ET DETERMINATION DES MONTANTS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DES SPECIFICITES DE LA VILLE DU BLANC MESNIL
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal vote dans un premier temps le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, puis dans un second temps il se prononce sur le montant complémentaire au titre de la spécificité de la Ville du Blanc-Mesnil.

Les indemnités de fonction des Conseillers municipaux sont instaurées par le CGCT. Compte tenu de notre strate démographique inférieure à 5 000 habitants, le Conseil municipal doit prévoir des indemnités de fonction pour les seules fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et Conseil municipal délégué.

En conséquence, il vous est proposé dans une première délibération d'approuver la détermination des taux et montants des indemnités d'élus.

Avez-vous des questions ? Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : Majorité municipale 35 voix
Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve la détermination des montants des indemnités d'élus.

La seconde délibération porte sur l'approbation des montants complémentaires au titre de la spécificité de la Ville du Blanc-Mesnil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : Majorité municipale 35 voix
Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve la détermination des montants complémentaires au titre des spécificités de la ville du Blanc-Mesnil.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il faut préciser que les montants des indemnités des élus, adjoints et Conseillers municipaux, restent inchangés.

8. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il s'agit des délégations au titre de l'article 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales qui restent inchangées par rapport à celles accordées en mai 2020. Il vous est proposé de déléguer au Maire pour toute la durée de son mandat l'ensemble des compétences prévues à l'article 2122 du CGCT comme précisé dans la note de synthèse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : Majorité municipale 35 voix
Le groupe « Blanc-Mesnil à venir » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve la délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

9. TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES : ETABLISSEMENT DES IMPOSITIONS 2022
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

La taxe sur les friches commerciales est un impôt local facultatif qui vise à inciter les propriétaires de locaux vacants à y favoriser le retour de l'activité.

L'objectif pour la Ville est de lutter contre la vacance commerciale et contre l'image négative suscitée par l'abandon de locaux commerciaux pour un quartier.

Le Conseil municipal a institué cette taxe en 2018 et a fixé les taux suivants : 20% pour 2019, 30% pour 2020, à partir de 2021 40%.

Il vous est proposé d'établir la liste des locaux concernés pour l'imposition au titre de l'année 2022 et de la communiquer à l'administration fiscale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal établit la liste des biens assujettis à la taxe sur les friches commerciales : établissement des impositions 2022.

10. CESSIION FONCIERE 21/23 AVENUE FELIX EBOUE EN VUE DE LA REALISATION DE LOGEMENTS PLS ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE A LA SA D'HLM DE L'IMMOBILIERE 3F

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Dans le cadre de la mise en œuvre du parcours résidentiel que la municipalité développe, l'Immobilière 3F a souhaité accompagner la Ville à la réalisation de 4 à 5 logements financés en prêt local social. L'objectif de la Ville est de faire profiter les Blanc-Mesnilois d'un cadre de vie privilégié à proximité immédiate du centre-ville et des transports en commun avec un loyer leur permettant de rester sur leur territoire communal. Pour ce projet, la ville a préempté le pavillon situé 21/23 avenue du gouverneur général Félix Eboué et propose de le revendre à l'Immobilière 3F au même prix d'acquisition, à savoir 750 000 €.

Enfin, l'Immobilière 3F sollicite une participation de la Ville pour le financement de la surcharge foncière de l'opération pour un montant de 250 000 €.

Il vous est proposé d'approuver la cession de cette parcelle à l'Immobilière 3F pour un montant de 750 000 €, d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à cette cession ainsi que toutes les pièces en découlant, d'autoriser l'Immobilière 3F à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et d'approuver le versement d'une subvention de 250 000 € à l'Immobilière 3F pour la réalisation du projet.

Avez-vous des questions ? M. le Sénateur.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Juste pour vous apporter des détails sur ce dossier, il s'agit d'un pavillon situé en plein centre-ville. Je vois Didier MIGNOT sourire, mais c'est moi qui ai géré ce dossier. Un habitant de la Ville en centre-ville a un gros pavillon, mais qui ne vaut pas le prix qu'il estimait pouvoir en tirer. En l'occurrence, nous avons contesté le prix.

Il a obtenu d'une manière tout à fait surprenante une estimation des Domaines à 750 k€. Qui achète un pavillon au Blanc-Mesnil 750 k€, même en centre-ville ? Tout simplement des gens qui veulent y mettre une association ou découper pour rentabiliser les 750 k€.

On s'apprêtait à avoir, on imagine, l'enthousiasme des habitants de la rue Félix Eboué. On a parlé d'une école coranique au départ. Pas de stationnement, cela aurait mis le bazar dans tout le quartier. Ensuite, on nous a parlé d'une association de gitans qui devait établir son siège à cet endroit-là.

Nous avons réuni les habitants du quartier en leur disant qu'on ne laisserait jamais faire cela. Donc, nous avons mené des procédures, attaqué la décision des Domaines. Nous n'avons pas eu gain de cause, c'est surprenant mais c'est comme ça. Nous sommes allés jusqu'au bout des procédures. Nous avons finalement reçu les représentants de 3F, ils veulent bien jouer le jeu avec nous, et nous ont demandé d'acheter ce pavillon qu'ils transformeront en 3 ou 4 logements. Tout cela est avoué et ce n'est pas de la division illicite de pavillon, ils vont rénover et faire du social +, allant chercher des gens qui ont un certain pouvoir d'achat. On s'est mis d'accord, pensant que c'était plutôt un bon compromis pour les habitants du quartier.

Voilà l'historique des choses, les informations que je souhaitais vous donner, ainsi qu'aux personnes qui se trouvent aujourd'hui dans la tribune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la cession foncière 21/23 avenue Felix Eboué en vue de la réalisation de logements PLS et versement d'une subvention pour surcharge foncière à la SA d'HLM de l'Immobilière 3F.

11. ATTRIBUTION D'UNE PRIME AU TITRE DES PERFORMANCES DES ATHLETES DE L'ETOILE SPORTIVE DU BLANC MESNIL JUDO AUX JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

La Ville du Blanc-Mesnil et le club ESBM Judo, à travers ses deux licenciées, Madeleine MALONGA et Margaux PINOT, ont porté haut les couleurs de la Ville du Blanc-Mesnil au niveau mondial.

Outre leur palmarès avec de multiples médailles gagnées, en individuel et par équipe, au cours des compétitions internationales et nationales ces dernières années, elles ont brillé lors des jeux de Tokyo.

Madeleine MALONGO a été sacrée à double titre championne olympique par équipe. Elle est également vice-championne olympique des moins de 78 kg en remportant la médaille d'argent en individuel.

Margaux PINOT sacrée championne olympique par équipe au JO de Tokyo, elle obtient la deuxième place lors des Championnats d'Europe dans la catégorie des moins de 70 kg.

Afin d'adresser ses vifs compliments et féliciter plus particulièrement les deux athlètes pour leurs excellents résultats obtenus, il est proposé d'allouer une prime exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à Madeleine MALONGA et de 7 500 € à Margaux PINOT.

Avez-vous des questions ?

Je tiens à préciser que M. Karim BOUMEDJANE ne participe pas au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Une brève intervention sur les deux rapports qui se suivent, puisqu'ils concernent le même sujet. D'abord pour féliciter les judokates et l'ensemble des équipes olympiques françaises qui ont eu un comportement tout à fait satisfaisant durant ces jeux olympiques. J'y associe évidemment l'équipe paralympique puisque les jeux se clôturent demain. Il y a eu une véritable moisson de médailles durant les jours qui viennent de s'écouler. C'est très encourageant, y compris pour la préparation des jeux olympiques de 2024.

Evidemment, je voudrais féliciter Madeleine MALONGA et Margaux PINOT très sincèrement et avec beaucoup d'enthousiasme, et l'équipe de France de judo, l'ensemble des athlètes bien évidemment mais aussi nos équipes de sports collectifs qui ont particulièrement brillé. Je voudrais aussi souligner l'excellente performance de Dora TCHAKOUNTE en haltérophilie féminine, qui est un « pur produit » Blanc-mesnilois, même si aujourd'hui, elle est à Saint-Maur. Je pense que c'est important. Elle échoue d'un kilo en haltérophilie, ce n'est pas grand-chose sur les 120 ou 130, ou je ne sais pas plus combien de kilos elle soulève, en tout cas bien plus que nous sommes ici capables de le faire. Dora est 4^{ème}, elle échoue, elle a la « médaille en chocolat », mais il était important de citer son nom ici au sein de ce Conseil municipal, car elle a fait tout son apprentissage de l'haltérophilie au club d'haltérophilie de la Ville.

Nous allons voter pour ces rapports, même si je le dis et cela renvoie à d'autres choses que la simple prime que nous accordons à nos sportives aujourd'hui. Le sport de haut niveau en France mériterait mieux que d'être ainsi payé par les collectivités locales. On peut se retrouver sur ce sujet, mon propos n'est pas polémique. Je pense que les sportifs et sportives de haut niveau mériteraient un statut national qui leur permette à la fois de pouvoir exercer sans nécessairement la recherche de sponsoring leur activité sportive au plus haut niveau le temps que cela dure, et qu'on ait aussi dans ce statut des éléments qui leur garantissent un avenir après leur carrière sportive. On est loin d'être aujourd'hui dans cette situation en France.

Même si nous votons, car il faut encourager et féliciter ces sportives, nous sommes toujours un peu circonspects lorsqu'une collectivité locale doit donner 20 ou 25 k€. Je trouve que ce serait plutôt à l'Etat, même si les sportifs de très haut, les médaillés olympiques touchent aussi de l'Etat, de garantir tous ces éléments financiers pour des sportifs qui représentent l'équipe de France.

Sur la deuxième subvention, il m'a été dit à la Commission unique, que ce n'était pas une subvention au club (et on doit passer par le club), mais bien à Alain SCHMITT, l'entraîneur de Madeleine MALONGA et de Margaux PINOT.

Il est dit dans la note que cette subvention est dédiée à l'ESBM Judo pour faire face à ses frais, liés aux Jeux Olympiques. A ma connaissance, l'ESBM Judo n'a pas eu de frais à dépenser, a fortiori, car de toute façon les Jeux étant à huis-clos, il n'y a même pas eu de « supporters » à envoyer. Je m'interroge sur les frais de l'ESBM Judo concernant les jeux olympiques.

De manière tout à fait distincte à ces délibérations, on fait un effort, encore une fois, que nous allons voter et qui est légitime au regard des performances de nos judokates. Il y a aussi dans cette période Covid et post-Covid, et on l'avait déjà dit, des clubs plus petits, quelle que soit la discipline, qui se retrouvent en grande difficulté du fait de la perte d'adhérents. On connaît tous ces difficultés. Je pense qu'il serait bien que la Ville fasse des efforts aussi conséquents en direction de ces petits clubs locaux pour qu'on puisse remettre à flot ces clubs sportifs qui sont quand même en grande difficulté, quelle que soit la discipline pratiquée. C'est vraiment quelque chose que nous avons évoqué ici en débattant, et encore une fois sans caractère polémique. Il serait intéressant que la Ville se préoccupe de savoir comment on peut aussi aider financièrement ces clubs. C'est important de le dire.

D'autant que les grands clubs comme l'ESBM judo notamment continuent à bénéficier (ce qui est normal) des subventions de la Région, du Département, de la Ville et de divers financements qu'ils peuvent obtenir parce que ce sont des grands clubs. Pour les petits clubs, la situation était plus difficile, et par conséquent il y aurait peut-être matière à fournir un effort financier de la Ville sur cette question de l'activité sportive dans notre Ville.

Je ne peux pas dire un petit mot sur le judo sans évoquer le BSM Judo qui voit encore des créneaux supprimés et qui n'a pas accès à la Maison des Arts Martiaux. Je le dis, parce que je trouve cela profondément injuste, le BSM Judo est aussi pourvoyeur de champions et de championnes. Je pense qu'il faudrait qu'il soit aidé à la hauteur qu'il le mérite, et il le mérite beaucoup. Je ne trouve pas normal que 80 enfants ne puissent pas aujourd'hui se réinscrire au BSM Judo faute de créneaux. Je pense qu'il fallait le dire ce matin. Je vous remercie.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une prime au titre des performances des athlètes de l'Etoile sportive du blanc mesnil judo aux jeux olympiques de Tokyo.

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETOILE SPORTIVE DU BLANC MESNIL JUDO AUX JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Pour les années 2021 à 2023, la Ville a reconduit la convention triennale avec l'Association Etoile sportive du Blanc-Mesnil Judo. Les résultats sportifs de l'ESBM Judo sont remarquables à l'exemple des deux médailles remportées lors des Jeux Olympiques de Tokyo. Toutefois, la participation à cette compétition a généré des charges importantes que le club n'avait pas budgété. Afin de faire face à cette dépense, l'ESBM sollicite une aide financière exceptionnelle de 7 500 €.

Il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 500 € à l'Association Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo, d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention triennale.

Avez-vous des questions ?

Nous passons au vote. Karim BOUMEDJANE ne participe pas au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de l'Etoile sportive du blanc mesnil judo aux jeux olympiques de Tokyo.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

L'ordre du jour est épuisé.

Je vous informe que le prochain Conseil municipal aura lieu le 21 octobre 2021.

J'invite la doyenne, les assesseurs et le secrétaire à venir signer les documents liés à l'installation du Conseil municipal avant de partir.

Merci.

La séance est levée à 11 heures.